



Réunion du Bureau

La Contre-Voie

Procès-verbal de la séance du 27 juin 2024

Introduction

Cette réunion s'est tenue le 27 juin 2024 à 14h00, en distanciel, par voie électronique dans le canal de discussion « Matrix » de l'association réservé au Bureau et aux membres délégués, dans les conditions prévues à l'article 20 des Statuts.

Neil, membre délégué, s'est porté volontaire réaliser le compte-rendu de séance.

Modification du siège social de l'association

En vertu de l'article 4 des Statuts, le siège social de l'association peut être transféré sur simple décision du Bureau.

Dans la perspective de retirer sa domiciliation de l'établissement 42Paris au « 20 rue du Sauvage, 16 000 Angoulême », le Bureau de La Contre-Voie fait consensus pour déplacer le siège social dans le nouveau local de la Maison des Peuples et de la Paix, organisation pour laquelle l'association a adhéré au préalable, après réception de l'attestation d'hébergement de leur part.

Le Bureau décide de transférer le siège social de l'association à l'adresse suivante :

Maison des Peuples et de la Paix
182, rue de Périgueux
16 000 Angoulême

Cette modification sera reportée dans les Statuts et le Règlement Intérieur de l'association.

Brume

Présidente

Doc'

Trésorière